



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P454_2020

Date : 18/12/2020

OBJET : Location et entretien d'une machine à affranchir intelligente (MAI) et fourniture des cartouches d'encre associées

Exposé

La Communauté d'Agglomération élargit en 2021 le champ d'intervention de son bureau du courrier en matière d'affranchissement. Cette augmentation de charge nécessite de recourir à une machine à affranchir de plus grande capacité.

Afin de doter le bureau du courrier de la Communauté d'Agglomération d'une machine à affranchir intelligente équipée d'une pesée au passage et permettant l'affranchissement de 50 plis par jour en moyenne, une procédure adaptée a été lancée le 16/10/2020.

Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres reçues, il est proposé de retenir la proposition de la société Pitney Bowes, qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres indiqués dans le courrier de consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1-1°,

Décide

- **De signer** le marché public pour la location et l'entretien d'une machine à affranchir intelligente pour une durée de 3 ans avec la société PITNEY BOWES – Immeuble le Triangle – 9 rue Paul Lafargue – 93456 LA PLAINE SAINT DENIS, pour un montant

annuel HT de 850,00, soit 1 020,00 € TTC, fourniture des cartouches d'encre en sus,

- **Sachant** que les crédits sont inscrits au Budget Principal, ligne de crédit 78625,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE